



Cerema

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

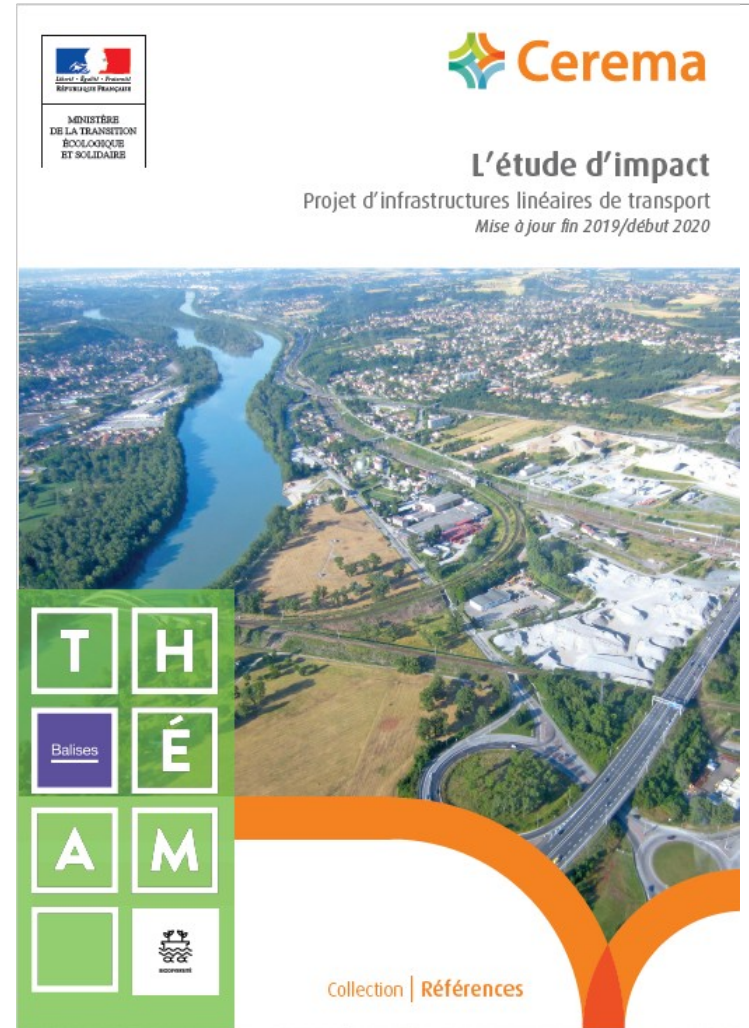
L'étude d'impact des projets d'infrastructures linéaires de transport

COTITA CE – 17 octobre 2019

Charlotte LE BRIS – Cerema TV

I- Les inchangés

II- L'actualisation 2019



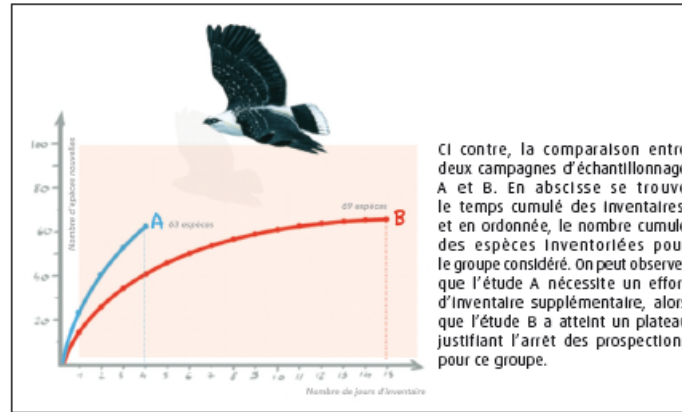
I- Les inchangés

- Le partenariat avec le MTES : DGITM et CGDD du MTES
- Le cahier des charges ambitieux :
 - un guide accessible à un large public
 - intégrant 3 modes de transport
 - abordant tous les thèmes environnementaux
 - illustré avec des exemples concrets
 - resituant le processus de gestion de projets d'infrastructures



I- Les inchangés : la structure

- Un 1^{er} chapitre dédié à la démarche d'EE avec les objectifs, l'intégration dans la conception de l'infrastructure, les différents acteurs, le champ de soumission et avis (Ae) , le processus d'information, de consultation et de participation, les suites et l'articulation entre procédures environnementales
- Un 2^e chapitre balayant l'élaboration et le contenu des différentes parties de l'étude d'impact : objectifs , points clefs à intégrer dès l'amont des réflexions, méthodes, questions de rédaction
=> un focus spécifiques sur la partie dédiées aux ITL
- Un 3^e chapitre sur des questions spécifiques sur 4 thématiques :
Bruit / Milieux naturels / Eaux-milieux humides / Air



Exemple de courbes d'accumulation (Source : DEAL Guyane, 2013)

Comment assurer la validité des données ?

Les inventaires réalisés ne sont valables qu'à un instant donné et dans des conditions particulières, puisqu'ils sont tributaires de facteurs extérieurs dont les effets sont difficilement appréciables dans le cadre d'une étude d'Impact. Les compartiments du vivant analysés ont en effet une dynamique leur étant propre, à la fois dans l'espace (déplacements d'une espèce entre ces différents lieux de vie, phénomènes de colonisation/extinction) et dans le temps (évolution des peuplements, succession d'écosystèmes). L'état initial doit permettre, à partir de données ne portant en général que sur une année, d'extrapoler les tendances évolutives des milieux et des espèces rencontrés. Cela doit se faire en considérant les évolutions passées à travers la prise en compte des données antérieures (inventaires, photographies aériennes, évolution de l'occupation du sol, etc.) ainsi que des pressions actuelles et futures (urbanisation, déprise agricole, réchauffement climatique, etc.), et en utilisant les apports de l'écologie théorique (théories des formations climatiques ou des cycles sylvigénétiques par exemple).

Cette analyse est nécessaire pour établir le **scénario de référence**, décrivant à la fois la situation actuelle et ce qu'il en adviendrait si le projet n'était pas réalisé. Ainsi, les impacts environnementaux du projet pourront être évalués sur toute sa durée de vie, et intégreront les pertes écologiques intermédiaires¹³⁹.

Exemple : un projet touche un coteau calcaire sur lequel subsistent des pelouses calcicoles à orchidées sauvages. L'évolution naturelle de ces pelouses tend à l'embroussaillage, avec à terme la disparition des orchidées. La réalisation du projet peut alors être l'opportunité de stopper cette dynamique de déclin liée à la fermeture progressive des pelouses et retrouver puis garantir un environnement plus propice aux orchidées.

La prise en compte de ces dynamiques naturelles peut nécessiter d'effectuer des mises à jour des données naturalistes, surtout dans le cas des projets d'infrastructures de transport dont la conception peut être étalée dans le temps. **Bien que la réglementation ne prévoit aucune disposition quant à la durée de validité de ces données, il convient de les actualiser selon un pas de temps adapté à leurs facteurs de variabilité.** Le Conseil national de protection de la nature recommande à ce titre une réactualisation des données au-delà de 3 ans lorsque le projet fait l'objet d'une demande de dérogation au titre de la protection des espèces. Si certaines populations relativement stables peuvent ne pas faire l'objet d'actualisation spécifique, d'autres le pourraient si leur dynamique est moins stable (fonctionnement en métapopulation, phénomènes de pullulement, d'expansion ou de régression). Cette mise à jour sera d'autant plus nécessaire pour rectifier le scénario de référence si besoin, et permettra de diminuer les incertitudes lui étant liées.

Comment hiérarchiser les enjeux relatifs aux milieux naturels ?

La hiérarchisation des enjeux influe directement sur les choix du maître d'ouvrage dans la conception de son projet et des mesures d'évitement et de réduction. C'est une étape majeure de l'état initial qui permet de comprendre et analyser les données et diagnostics des différents inventaires naturalistes.

¹³⁹ Voir la fiche n°15 des lignes ERC

I- Les inchangés : la structure

Une annexe : liste pour tous les thèmes environnementaux rassemblés par milieu :

- les principaux enjeux et points de vigilances (non exhaustif)
- les guides et méthodologies existants
- les données disponibles et les interlocuteurs institutionnels
- les principaux textes de références (non exhaustif)

=> idéal pour une vision rapide des problématiques ou débiter sur ces sujets

1 - Thèmes et sous-thèmes

- Présents dans l'article R122-5 : bruit, vibration, commodité de voisinage ;
- Associés : nuisances sonores (prévention, résorption).

2 - Enjeux et points de vigilance

Enjeux

- préserver l'ambiance acoustique des riverains ;
- prévenir les risques sanitaires liés aux impacts sonores ;
- préserver des zones calmes ;

Points de vigilance

- être attentif et vigilant à limiter les nuisances sonores en phase chantier ;
- améliorer le confort le long des axes déchargés en trafic ;
- prendre en compte le dérangement de la faune (mammifères), également en phase chantier ;
- intégrer les effets de perte de valeur des terrains impactés (avec ou sans protection phonique) ;
- tenir compte du classement sonore des voies ;
- intégrer dans l'analyse les cartes de bruit stratégiques et PPBE, ainsi que la politique nationale de résorption des points noirs du bruit.

3 - Guides et méthodologies

- 1998, Note d'information (Setra) : Les obligations réglementaires pour les projets routiers introduites par la loi, n°55 ;
- 2001, Note d'information (Setra) : Influence de la couche de roulement de la chaussée sur le bruit du trafic routier ;
- 2001, Guide technique (Setra/Certu) : Bruit et études routières - Manuel du chef de projet ;
- 2003, Guide technique (Certu) : Isolation des façades – Guide technique et administratif pour le traitement des Points Noirs Bruit ;
- 2006, Guide méthodologique (Certu) : Comment réaliser les cartes de bruit stratégiques en agglomération ;
- 2007, Guide méthodologique (Setra) : Production des cartes de bruit stratégiques des grands axes routiers et ferroviaires ;
- 2007, Note d'information (Setra) : Calcul prévisionnel de bruit routier - Profils journaliers de trafic sur routes et autoroutes Inter-urbaines, n°77 ;
- 2007, les écrans acoustiques, Guide de conception et de réalisation (Certu) ;
- 2009, Note d'information (Setra) : Protections acoustiques : enjeux et modalités d'insertion dans le paysage ;
- 2009, Guide méthodologique (Setra) : Prévion du bruit routier - Calcul des émissions sonores dues au trafic routier (fascicule 1) et méthode de calcul de propagation du bruit incluant les effets météorologiques (NMPB 2008) (fascicule 2) ;
- 2011, Guide technique (Setra) : Maîtrise des bruits des chantiers de construction des infrastructures de transports terrestres.

II- L'actualisation 2019

- Les références législatives et réglementaires pour intégrer les modifications depuis août 2016, le champ de soumission et Ae, l'autorisation unique
- Le développement de certaines notions : notion de projet / état actuel de l'environnement et ses évolutions / scénario de référence
- Les nouveaux chapitres : description du projet / incidence du projet sur le climat et la vulnérabilité au changement climatique
- L'intégration de notes et outils de facilitation des procédures : notes Ae / rapport Quinet 2019 / Guides CGDD et Cerema
- Les ajouts thématiques : EEE dans le focus biodiversité / reprise du focus air

Merci de votre attention

charlotte.le-bris@cerema.fr